

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-187/SG/ESJ créant un groupe de travail chargé de la mise au point d'une grammaire et d'un lexique de langue afar.

n° 73-187/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

30 janvier 1973

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro

10 février 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est créé auprès du Ministre 'de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, un groupe de travail chargé de la mise au point d'une grammaire et d'un lexique de langue afar.

#### Art. 2

— Ce groupe de travail est placé sous la présidence de M. Chedeville et composé de : MM. Mohamed Aden ; Abdallah Mohamed Kamil ; Cheïko Hassan ; Ibrahim Ali; Ahmed Youssouf ; Houmed Aboubaker ; Saleh Hassan ; Kamil Ali.

#### Art. 3

— Ce groupe de travail se réunira à la diligence de son président et tiendra séance au moins une fois par semaine. M. Serniclay, conseiller technique du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse assistera aux séances.